

Séminaire « le représentant territorial de l'Etat et le fait régional »

Table ronde IV : Quelle place pour le RTE dans le dialogue avec l'Europe ?

Intervention de Pierre Stussi

Secrétaire général pour les affaires régionales
Nord-Pas de Calais (France)

Les SGAR, une institution originale (I)

- Le secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) et son équipe sont l'état-major du préfet de région :
 - Représentation de l'autorité préfectorale (prise de recul par rapport aux éléments techniques, coordination des partenariats, pré-arbitrages);
 - Ensemblier interministériel : programmes européens ou nationaux structurants, coordination et mutualisation des moyens de l'Etat, coopération transfrontalière...
 - Trait d'union entre échelon régional et échelon départemental, entre Etat et Région, entre Etat et acteurs socio-économiques

Les SGAR, une institution originale (II)

- Une équipe légère pluridisciplinaire provenant des différents ministères
- Un mode d'action mêlant subtilement autorité et appui aux administrations
- Une vision transversale sur le territoire
- Des missions croissantes à la faveur de la consécration de la région comme échelon de droit commun de la mise en œuvre territoriale des politiques nationales (hors sécurité) et de l'organisation des moyens de l'Etat

Le SGAR au centre du pilotage des programmes européens en région

- Dans le système institutionnel français (pas de hiérarchie entre la collectivité régionale et les autres), la présence de l'Etat comme autorité de gestion est perçue comme une garantie d'équilibre et de neutralité
- La transversalité du SGAR est gage de cohérence dans l'élaboration des programmes (fonds structurels, FEADER, FEP...)
- L'autorité préfectorale garantit l'effectivité du système de pilotage

Les programmes européens, un impact structurant

- Les orientations stratégiques Lisbonne-Göteborg se sont diffusées dans les politiques nationales et trouvent une application privilégiée en région (innovation, pôles de compétitivité, Grenelle de l'environnement, TIC...)
- La méthodologie très rigoureuse des programmes (élaboration stratégique, programmation pluriannuelle, traçabilité, maîtrise des calendriers, contrôles, audit, évaluation) a inspiré d'autres démarches, mais reste sans égal

Quelle visibilité européenne du représentant de l'Etat en région ? (I)

- Le préfet de région/SGAR est bien perçu comme le détenteur des fonds européens, mais il est difficile de communiquer sur le lien entre fonds et construction européenne
- Les régions et les autres grandes collectivités disposent de relais directs à Bruxelles alors que le préfet de région est largement démuné à cet égard

Quelle visibilité européenne du représentant de l'Etat en région ?(II)

- L'application du droit européen influe de plus en plus directement l'action de l'Etat en région : directive cadre sur l'eau, évaluation environnementale, aides d'Etat... même si le « régalien » est principalement du ressort départemental
- La coopération transfrontalière implique les préfets de région/SGAR (GECT...)
- La personnification de l'Europe reste à faire dans les territoires : un nouveau rôle pour le représentant de l'Etat en région?